

**CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES**  
**D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS**  
**SESSION 2018**

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE :

La rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Pénalités appliquées :
  - copie négligée (soin, calligraphie, présentation) : - 0,5 point
  - au-delà de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe : - 1 point

Le document comporte 25 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué  
*s'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

**Sujet :**

Educateur(trice) de jeunes enfants dans une commune de 30 000 habitants, comportant 7 équipements petite enfance, les élus souhaitent prévenir les inégalités sociales et territoriales et faire des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants des lieux favorisant l'éducation et le soutien à la parentalité.

Votre chef de service vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, un rapport à l'aide des éléments du dossier présentant le cadre général, les enjeux politiques nationaux sur la question et les pistes pour une meilleure réponse aux inégalités sociales et/ou territoriales. Vous mettrez également en évidence les besoins des publics concernés ainsi que les actions possibles sur lesquelles vous pourrez vous appuyer.

**10 points**

Dans un deuxième temps, vous ferez des propositions opérationnelles qui faciliteront une culture partagée, des façons de faire et des modes d'actions communs.

**10 points**

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**Liste des documents joints :**

- Document 1 :** « Rapport terra Nova : l'égalité des chances se joue dès la crèche » - *lesprosdelapetiteenfance.fr* - mai 2017 – 3 pages
- Document 2 :** « Politique familiale : les orientations du ministère des solidarités et de la santé » - Catherine Lelièvre - *lesprosdelapetiteenfance.fr* - 27 octobre 2017 - 3 pages
- Document 3 :** « Comment développer l'investissement social dans la petite enfance ? » - *lesprosdelapetiteenfance.fr* - juin 2017 - 1 page
- Document 4 :** « Le rapport Giampino place les besoins de l'enfant au cœur des modes d'accueil » - Michèle Foin - *gazette-santé-social.fr* - 13 mai 2016 - 2 pages
- Document 5 :** « Accueil individuel : ce qui se prépare » - *lesprosdelapetiteenfance.fr* - 1 page
- Document 6 :** « Bébé car : une crèche itinérante pour les quartiers prioritaires » - *gazette-santé-social.fr* - 3 juillet 2015 - 1 page
- Document 7 :** « Crèches : lutter contre les inégalités dès la naissance » - *gazette-santé-social.fr* - 10 juillet 2015 - 1 page
- Document 8 :** « Petite enfance : les grands chantiers de la rentrée » - *lesprosdelapetiteenfance.fr* - 5 pages
- Document 9 :** « Etat des lieux : quels rôles pour les crèches » - *gazette-santé-social.fr* - 3 juillet 2015 - 1 page
- Document 10 :** « Bilan de l'expérimentation « Jeux d'enfants » » - *solidarites-actives.com* - 4 pages
- Document 11 :** « Une garderie ouverte aux enfants non valides » - *gazette-santé-social.fr* - 4 septembre 2015 - 1 page

## LES POLITIQUES PETITE ENFANCE

## Rapport Terra Nova : l'égalité des chances se joue dès la crèche

Le think tank Terra Nova vient de présenter le 31 mai un rapport intitulé « Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle ». Les auteurs\* entendent sensibiliser le nouveau gouvernement à une politique d'accueil du jeune enfant de qualité. Et à l'importance du rôle des crèches\*\* (et des centres de PMI) pour favoriser l'égalité des chances et lutter de façon précoce contre les inégalités. Le rapport a été remis au nouveau ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn. Qu'en fera le gouvernement ? Trop tôt pour le dire, mais une chose est sûre selon les auteurs du rapport, pour la politique de la petite enfance « c'est l'Etat qui détient les principaux leviers côté financement et réglementation même si les mises en œuvre sont locales ».

### Intervenir avant les trois ans de l'enfant, c'est efficace

Plus tôt on intervient pour lutter contre les inégalités, mieux c'est : pour l'enfant, pour la société et pour les finances publiques. Un euro investi dans la petite enfance, c'est 3 euros d'économisé dans la lutte contre l'échec scolaire. Le pédopsychiatre Romain Dugravier a rappelé que « la période 0/3 ans est une période cruciale dans le développement des enfants. Des liens d'attachement essentiels se nouent. Selon les conditions dans lesquelles l'enfant vit, son développement et ses chances dans la vie ne seront pas les mêmes. Les enfants se développent moins bien dans un environnement précaire. Ainsi on sait qu'à 4 ans un enfant qui grandit dans un milieu défavorisé aura entendu 30 millions de mots en moins qu'un enfant élevé dans une famille aisée où ses parents lui parlent beaucoup ». Le constat est sans appel. Et met en lumière qu'être accueilli dans une bonne crèche peut réduire les inégalités de départ. Or seules 5% des familles en grande précarité ont accès à la crèche tandis que c'est le cas pour 22% des familles aisées.

Les auteurs du rapport reconnaissent néanmoins qu'en France on investit dans la petite enfance via les crèches et les centres de PMI notamment. Pourtant au regard de cette offre riche mais avec des disparités, les résultats en termes d'égalité des chances sont décevants.

« L'idée de notre rapport, a souligné Romain Dugravier, c'est que les modes d'accueil de la petite enfance ne doivent pas être des lieux de garde mais aussi des lieux où sont mis en place les prérequis des apprentissages ». En clair qu'ils soient des lieux d'éducation. Et de faire référence aux dispositifs mis en place à l'étranger pour lutter contre les inégalités des chances qui ont fait leurs preuves notamment au Québec et aux Etats-Unis. Des dispositifs (Perry Preschool ou Carolina Abecedarian notamment) évalués scientifiquement et dont les effets ont été constatés sur le long terme. Pourquoi ne pas s'en inspirer en France ? « Nous voulons réconcilier deux approches : l'approche française politique et l'approche scientifique évaluée, le terrain et la recherche ».

## Des incitations financières pour les crèches engagées dans l'égalité des chances

Constat fait des points faibles du système français au regard de la lutte contre les inégalités des chances, le rapport propose une dizaine de recommandations pour tenter d'y remédier. Des recommandations insistant sur l'aspect qualitatif de l'accueil rompant ainsi avec la seule vision quantitative souvent mise en avant par les politiques. L'objectif quantitatif est relativement modeste : création de 40 000 places en 5 ans. Mais si l'objectif semble faible, il est en revanche ciblé et stratégique : les inégalités sociales sont souvent liées aux inégalités territoriales, alors ces places doivent être créées dans des territoires qui en ont besoin : les zones rurales et les quartiers populaires dits sensibles. « Il faut en faire une priorité » a insisté Florent de Bodman, chargé à l'ANSA du suivi du programme Parler Bambin. Et pour cela les auteurs souhaitent s'appuyer sur le levier financier, le plus puissant et le plus efficace : l'aide de l'Etat serait accrue pour les crèches qui se créent dans ces territoires et dont l'objectif est clairement d'œuvrer pour l'égalité des chances. Un dispositif complet qui irait plus loin que ce qui existe : plus de moyens que les Schémas Départementaux des Services aux Familles, et des aides moins ponctuelles et discrétionnaires que celles prévues par le Fonds Publics et Territoires de la Cnaf. L'empreinte budgétaire d'un tel projet ? Relativement raisonnable : 480 millions d'euros par an dont 90 millions d'euros pour les aides supplémentaires.

Dans l'idée de rendre les crèches accessibles aux plus démunis, le rapport reprend d'ailleurs une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, portée par la nouvelle Secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa, celle de la transparence dans les critères d'attribution des places. L'idée proposée est de mettre en place un système de points (en fonction de certains critères bien définis) afin que chaque famille puisse évaluer ses chances d'obtenir une place.

## Expérimenter, innover, évaluer

Des crèches accessibles aux plus démunis et dans les territoires les plus sensibles ou isolés oui...mais des crèches où prime la qualité de l'accueil. Les auteurs du rapport insistent sur la qualité pédagogique des structures. Et sur la nécessité d'encourager les innovations pédagogiques. Et de les évaluer scientifiquement comme cela se fait dans nombre de pays d'innover. Le rapport d'ailleurs met en lumière plusieurs dispositifs car il se veut une « sorte de boîte à idées ». Ainsi évoque-t-il par exemple deux programmes mis en place en France : Parler bambin et Jeux d'enfants, inspiré du projet américain Carolina Abecedarian . « Il faut promouvoir les projets, c'est pourquoi nous suggérons la création d'un fonds national pour la qualité de l'accueil en crèche qui soit financé par la Caf » a expliqué Florent de Bodman. Et d'insister encore une fois sur « la nécessaire évaluation scientifique des projets ». Ce qui demande bien sûr des moyens.

Certaines recommandations concernent l'accompagnement à la parentalité et le rapport souligne le rôle essentiel que les PMI et les crèches ont à jouer. Enfin les auteurs insistent sur le dialogue qui doit s'instaurer entre chercheurs et praticiens. Ils suggèrent la création d'un « What works centre » comme il en existe au Royaume-Uni. « Un tel centre ferait la synthèse des meilleurs projets assortis et déciderait de l'octroi de financement » a précisé Florent de Bodman.

# Rappel des 10 recommandations-clefs

En ce qui concerne l'accueil en crèche

1. Adopter un objectif national mieux ciblé : créer 40 000 nouvelles places de crèches d'ici à 2022 dans des départements ruraux sous-dotés et les quartiers politique de la ville (QPV).
2. Instaurer une aide supplémentaire pour les places de crèches créées dans ces territoires prioritaires afin de garantir aux communes qui les financent un reste-à-charge quasi-nul.
3. Obliger les communes à une transparence complète sur les critères d'attribution des places en crèche sous peine de ne plus recevoir les aides nationales versées par les CAF.
4. Ouvrir fortement les crèches aux familles modestes : donner plus de poids aux critères sociaux dans l'attribution des places et inciter financièrement à l'accueil de ces familles.
5. Faire progresser la qualité pédagogique en crèche en la mesurant de façon rigoureuse et en créant sur cette base « un Fonds national pour la qualité de l'accueil en crèche ».

En ce qui concerne le soutien aux parents et leur accompagnement

6. Faire changer d'échelle la politique de soutien aux parents de jeunes enfants en promouvant les projets les plus efficaces inspirés par la recherche ou l'innovation technologique.
7. Valoriser les crèches comme un lieu de soutien aux parents, en reconnaissant qu'il s'agit d'une mission à part entière de ces structures.
8. Développer le rôle de soutien aux parents des PMI en complément de leur mission universelle de santé publique et en s'appuyant sur le dialogue avec la recherche scientifique.
9. Encourager la collaboration entre les professionnels de périnatalité (maternités, sages-femmes, PMI) afin de faciliter le parcours des parents autour de la naissance de leur enfant.

En ce qui concerne la recherche-action sur la petite enfance

10. Développer la recherche-action en créant une instance nationale de type « What works centre » dans le domaine de la petite enfance.

\*Florent de Bodman, administrateur civil en détachement à l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), Clément de Chaisemartin, économiste (Université de Californie à Santa Barbara), Romain Dugravier, pédopsychiatre chef du service périnatalité de l'hôpital Sainte Anne et Marc Gurgand, économiste, directeur de recherche CNRS à l'École d'économie de Paris.

\*\*L'accueil individuel n'a pas été pris en compte dans le rapport car selon les auteurs il n'est pas accessible aux familles le plus défavorisées.

## LES POLITIQUES PETITE ENFANCE

## Politique Familiale : les orientations du Ministère des Solidarités et de la Santé

Les contours de la politique familiale souhaitée par le nouveau gouvernement et sa Ministre des Solidarités et de la Santé se dessinent. Il s'agit d'accompagner les familles - toutes les familles - dans leur diversité. En développant une offre de places d'accueil en crèches ciblée et diversifiée avec pour seul point commun : la qualité et le service rendu aux familles. Et en prévoyant un soutien plus spécifique envers les plus fragiles comme par exemple les familles monoparentales. Revue de détails.

La politique familiale du quinquennat d'Emmanuel Macron (2017/2022) commence par petites touches à prendre forme même si elle ne pourra se déployer pleinement qu'après que la nouvelle COG 2018.2022 aura été négociée. Le « programme de la Ministre » est délibérément tourné vers le service rendu aux familles. Les enfants et leur développement sont cités parmi les préoccupations. Les professionnels de la petite enfance sont encore peu présents dans les discours et orientations données par la Ministre.

Le ministère des Solidarités et de la Santé dans un document diffusé aux journalistes rappelle que « la politique familiale est un levier puissant pour de nombreuses autres politiques publiques (comme par exemple l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi et la formation) (...) d'où la nécessité d'en clarifier les objectifs et de la rendre plus lisible pour les familles »

### Trois objectifs clairement définis

Dès lors dans la perspective des travaux de la future Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui sera négociée avec la Cnaf ( la branche famille de la Sécurité Sociale est le principale financeur de la politique familiale), la Ministre a défini trois objectifs « clairs, cohérents et complémentaires. »

1. S'adapter, y compris dans le droit, aux nouvelles réalités familiales dont la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
2. Développer une vraie politique d'offre de services aux familles de la naissance à l'accession à l'autonomie de l'enfant. Et pas seulement en termes financiers et d'allocations.
3. Favoriser la qualité de l'offre des services pour le développement harmonieux des enfants, dans une logique d'investissement social.

Vaste programme clairement tourné vers le service rendu aux familles donc. L'idée : satisfaire en priorité les demandes variées des parents-usagers avec des offres adaptées donc diverses et accessibles.

## Les axes prioritaires : des pistes à préciser

En attendant des mesures concrètes, voici les axes d'action prioritaires découlant de ces trois grands objectifs proposés par le ministère.

- **Accroître de façon ciblée le nombre de places en crèches.** Le fait de ne pas laisser pousser comme des champignons des crèches (des micro-crèches notamment) un peu partout au mépris des besoins réels n'est pas une idée neuve. Cette volonté de créer des places d'accueil en adéquation avec les besoins selon les territoires est un des éléments clefs des Schémas directeurs de services aux familles initiés en 2014 et adoptés depuis lors par plus de 85 départements. C'est aussi une idée mise en avant par [le dernier rapport de Terra Nova](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-terra-nova-legalite-des-chances-se-joue-des-la-creche) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-terra-nova-legalite-des-chances-se-joue-des-la-creche>) de juillet 2017. Une dimension qui en revanche était absente de la précédente COG. On revient donc là à une vision moins purement quantitative et à une répartition plus juste de l'offre de places en crèches plus sur l'ensemble du territoire.

- **Clarifier la politique d'accueil du jeune enfant.** Il s'agit d'améliorer la transparence dans l'attribution des places en crèche, une promesse de campagne d'Emmanuel Macron que lui avait soufflée Marlène Schiappa, militante de longue date de cette transparence et aujourd'hui Secrétaire d'état à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Mais la Ministre entend aussi clarifier les normes applicables aux modes d'accueil du jeune enfant. Elle relève en effet que le précédent gouvernement n'a pu atteindre ses objectifs de création de places (100 000 en 5 ans) et constate que parallèlement le coût global de prise en charge d'un jeune enfant dans un EAJE a augmenté de plus de 10% depuis 2012 sans que l'on puisse percevoir le gain en termes d'amélioration du service rendu aux familles. Dès lors... faut-il sans doute se pencher de très près sur les dépenses (coûts d'investissement et de fonctionnement). D'ailleurs la Ministre s'attèlera aux modes de financement jugés « trop complexes et peu lisibles ».

- **Soutenir les familles les plus fragiles.** C'est un leitmotiv de ce gouvernement : lutter contre la pauvreté, aider et accompagner les familles les plus démunies comme les familles monoparentales par exemple. Agnès Buzyn l'a réaffirmé lors de son déplacement dans une [crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle \(VIP\) lundi dernier à Argenteuil](https://lesprosdela petiteenfance.fr/agnes-buzyn-donner-des-perspectives-aux-parents-cest-donner-des-chances-aux-enfants) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/agnes-buzyn-donner-des-perspectives-aux-parents-cest-donner-des-chances-aux-enfants>). Mal ou peu informées ces familles fragiles ont peu recours aux modes de garde collectifs qui pourtant selon la Ministre « favorisent le développement précoce de l'enfant et l'égalité des chances ». Elle a d'ailleurs annoncé que pour ces familles l'allocation de garde d'enfant (collectif ou individuel) sera majorée de 30%.

- **Favoriser la mixité dans les EAJE.** Comprendre les rendre accessible à toutes les familles puisqu'elles sont « un instrument de prévention des inégalités, de repérage des risques de ruptures et donc un investissement social ». [L'investissement social](https://lesprosdela petiteenfance.fr/comment-developper-linvestissement-social-dans-la-petite-enfance) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/comment-developper-linvestissement-social-dans-la-petite-enfance>) est un concept dans l'air du temps. Reste à savoir ce qu'on y a met dedans !

Pour l'heure la Ministre ne se prononce pas sur les aspects les plus polémiques (notamment certains programmes « préscolaires » venus d'Outre Atlantique et qui ne font pas l'unanimité chez les professionnels de terrain). Mais elle évoque en revanche l'accueil des enfants porteurs de handicap en structures collectives, la question des horaires élargis pour les parents travaillant en horaires décalés

et les crèches VIP (voir ci-dessus). Enfin, la complémentarité entre les modes d'accueil collectif et individuel est une des pistes à suivre selon le Ministère pour « s'adapter au plus près des besoins des familles fragiles ».

• **Créer une véritable politique de soutien à la parentalité.** Il s'agit faire mieux connaître tous les dispositifs de soutien à la parentalité. Et ce n'est pas un vœu pieux puisque la Ministre précise que cela se traduira par des moyens supplémentaires octroyés à cet effet via le Fonds national d'action sociale dans la prochaine COG.

• **Poursuivre la professionnalisation des métiers de la petite enfance pour garantir un accueil de qualité.** Le dernier axe déterminé par la Ministre concerne (enfin) les professionnels de la petite enfance. Et il est plutôt rassurant de voir que sur ce volet de la professionnalisation la Ministre s'appuie largement sur [le rapport de Sylviane Giampino](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-giampino-108-propositions-pour-refonder-laccueil-du-jeune-enfant) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-giampino-108-propositions-pour-refonder-laccueil-du-jeune-enfant>) aujourd'hui présidente de Conseil enfance du HCFEA. Agnès Buzyn reprend ce projet de créer « une identité professionnelle commune à l'ensemble des professionnels. « Le ministère s'inscrit dans ce diagnostic et encourage la poursuite des travaux entrepris dans ce sens de la constitution d'un socle commun et d'une fluidification des filières professionnelles ». A l'heure où les formations et diplômes petite enfance sont en pleine réingénierie, c'est donc plutôt une bonne nouvelle.

Par ailleurs, la Ministre appelle aussi à la poursuite de la professionnalisation des assistantes maternelles. Et souligne que « le CAP accompagnant éducatif petite enfance a déjà été refondu dans cette optique. »

« La qualité de l'accueil résume la ministre est indispensable pour le bon développement des enfants que ce soit en garde individuelle ou collective. C'est à la fois un gage de réassurance pour les parents mais aussi pour que les professionnels puissent envisager un parcours de carrière et de vie »

En conclusion sans le dire clairement, la Ministre des Solidarités et de la Santé ne renie rien du Plan d'action pour la petite enfance lancé il y a tout juste un an par Laurence Rossignol, alors ministre des familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.



## Comment développer l'investissement social dans la petite enfance ?

**Hier le 26 juin 2017, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) ont organisé un colloque au Sénat sur l'investissement social dans la petite enfance qui a réuni des chercheurs, des acteurs de terrain et des représentants de pouvoirs publics. L'idée : croiser les regards pour dialoguer.** Les trois objectifs de cet investissement social : permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, réduire les inégalités le plus tôt possible et faire en sorte que l'innovation sociale soit tournée vers l'intérêt de l'enfant. Tout au long de l'après-midi, les interventions des experts et les questions posées ont poussé la réflexion sur les innovations à mettre en place et la manière de les évaluer. Une démarche qui est vraiment dans l'ère du temps puisqu'elle est déjà présentée par le [rapport du think tank Terra Nova](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-terra-nova-legalite-des-chances-se-joue-des-la-creche) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/rapport-terra-nova-legalite-des-chances-se-joue-des-la-creche>) et celui de l'OCDE publié il y deux jours.

### **Innover dans la petite enfance en réduisant les inégalités**

De grandes inégalités entre les familles et entre les modes d'accueil persistent en France. Mettre les enfants en crèche serait un des moyens de combler au plus tôt les lacunes : il s'agirait de donner un peu plus la priorité aux enfants de familles défavorisées et aux petits en situation de handicap. Crèches, [assistantes maternelles](https://lesprosdela petiteenfance.fr/accueil-individuel-ce-qui-se-prepare) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/accueil-individuel-ce-qui-se-prepare>) : des modes d'accueil dont il est important de préserver la qualité. Ce qui passe notamment par une plus grande qualification des professionnels. L'investissement sociale dans la petite enfance consisterait donc à investir dans leur formation et dans l'innovation en proposant de nouvelles pédagogies pour réduire les inégalités sur le long terme. La France pourrait s'appuyer sur le modèle britannique qui développe depuis 2011 les What Works Centres, des organismes de recherche action. Le principe : en synthétisant les études qui existent sur la petite enfance, on met au point des méthodes que l'on évalue ; on voit celles qui marche pour ensuite essayer de les généraliser. Comme l'ont souligné les intervenants, il ne s'agit pas de faire des « cataplasmes », à savoir calquer les solutions qui fonctionnent ailleurs sur notre système mais de réparer en amont ses défaillances.

### **Des projets en cours d'expérimentation**

En France, des projets innovants ont vu le jour et sont en cours d'expérimentation. Le programme Malin qui offre un soutien aux familles vulnérables sur l'alimentation infantile des 0-3 ans. Le programme PANJO qui fait la promotion de la santé et de l'attachement des nouveaux nés et de leurs jeunes parents, un outil de renforcement des services de PMI. Et le projet Jeux d'enfants, suivi depuis une trentaine d'années aux Etats-Unis puis au Québec, actuellement expérimenté à Lille. Présenté par Claude Haubold, directeur de la petite enfance à Lille, il consiste à observer les compétences de l'enfant pour les valoriser au quotidien et lui proposer des jeux adaptés à toutes les sphères de son développement.

### **La prochaine COG plus axée sur la qualité de l'accueil**

Le président de la Cnaf Jean-Louis Deroussen a constaté que les objectifs quantitatifs de l'actuelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui se termine en fin d'année n'ont pas été atteints en termes d'offres d'accueil. Il a cependant souligné le gros travail mené localement pour aller au-devant des besoins des familles. Pour clore cette journée de réflexion, Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf, a donné des pistes d'actions pour penser la future COG 2018-2022 : en petite enfance, il ne suffit pas de se donner des objectifs quantitatifs, on doit aussi établir des objectifs qualitatifs. Il faut également appliquer les méthodes d'évaluation qui font déjà leurs preuves et en élaborer de nouvelles pour développer l'investissement social. La Cnaf travaille déjà à la création d'un fonds en ce sens, ce que proposait le rapport de Terra Nova dont l'une des recommandations est de créer un « Fonds national pour la qualité de l'accueil en crèche ».

## Le rapport Giampino place les besoins de l'enfant au cœur de l'organisation des modes d'accueil

**Dans son rapport remis à Laurence Rossignol le 9 mai 2016, Sylviane Giampino, psychologue pour enfants et psychanalyste, fait le point sur les fondamentaux du développement du jeune enfant et dessine une organisation ambitieuse des modes d'accueil et de la formation des professionnels à travers 108 recommandations. Elle réaffirme certains fondamentaux tels que l'importance de la place accordée aux parents, mais remet en cause certaines pratiques comme la surcognitivation (le parler bambin étant ici clairement visé) ou la facturation à l'heure posant ainsi le principe d'une réforme de la prestation de service unique. Pour mettre de la cohérence dans les formations, un plan d'action sur les métiers de la petite enfance devrait être présenté à l'automne, a indiqué la ministre.**

Après plusieurs mois de concertation, la commission présidée par Sylviane Giampino, psychologue pour enfants et psychanalyste, a rendu les conclusions de ses travaux le 9 mai 2016. Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, l'avait chargé en juin 2015 de « dégager un consensus autour des grands principes qui devraient s'appliquer à l'accueil des enfants de moins de 3 ans pour contribuer au développement de toutes leurs potentialités ».

### **Lire aussi : Petite enfance : vers une refonte des formations et des diplômes ?**

L'objectif étant de préparer les futures évolutions des différentes formations de l'accueil du jeune enfant. Articulé en quatre parties, le volumineux rapport s'appuie sur l'état des connaissances concernant le développement du jeune enfant pour analyser l'impact que ces fondamentaux devraient avoir sur les relations avec les familles, l'organisation des modes d'accueil et les formations des professionnels.

### Les professionnels sont en attente de techniques pédagogiques et de méthodes uniformisées

Ce que le rapport de Sylviane Giampino souligne avec force, c'est la lourde responsabilité qui pèse sur les professionnels de l'accueil de la petite enfance. « Dans le développement de l'enfant, la construction de l'extérieur précède celle du monde intérieur. C'est à partir du lien à l'autre que se dessine le soi. » Or, d'après la mission présidée par Sylviane Giampino, beaucoup de malentendus sont à l'œuvre parmi les professionnels de l'accueil de la petite enfance, qu'il soit collectif ou individuel. Tout d'abord : les sphères du développement du petit enfant, physique, cognitif, affectif et social sont inséparables. Or, la mission observe une tendance représentative de notre société à la « surcognitivation » au détriment des autres dimensions du développement. Les professionnels sont en attente de « techniques pédagogiques », « de méthodes de travail uniformisées ». Le rapport préconise justement d'éviter les stimulations, la méthode « Parler bambin », déployée dans de nombreuses collectivités, étant ici clairement visée.

### L'importance de l'accueil des parents

Autre point important : « Accueillir un jeune enfant, c'est travailler avec ses parents, car il ressent les incohérences et en pâtit ». Le rapport insiste sur l'importance de l'accueil des parents, dans leur altérité. L'enfant ne doit pas sentir de rivalité entre les professionnels et la famille. « Il s'agit aussi de rassurer les parents pour qu'ils se sentent bien dans leur façon de faire avec leur enfant », ajoute les rapporteurs qui consacrent une large partie au soutien à la parentalité. Le tout-petit est également très perméable au climat relationnel et à l'état interne de ceux qui l'entourent. « Ses perceptions sont globales et intuitives et se traduisent directement en expressions somatiques ou comportementales ». Un environnement bien traité, fondé sur le principe de « prévention prévenante » est donc nécessaire. Pour y parvenir, les professionnels doivent utiliser « des méthodes de travail appropriées, observées et évolutives, éclairées par des références théoriques multiples », mais aussi par le regard de personnes ressources. Psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, intervenants artistiques... le soutien de ces professionnels est jugé nécessaire, malgré les contraintes budgétaires qui menacent cette approche pluridisciplinaire.

### Sortir la facturation à l'heure du système de financement des EAJE

Le rapport dénonce également les contradictions entre soucis du développement de l'enfant et rationalisation gestionnaire de l'accueil collectif. Pour Sylviane Giampino, « l'accueil n'est pas réductible à un service aux familles ». Ainsi, l'obligation faite aux gestionnaires de facturer l'accueil de l'enfant à l'heure a entraîné des dérives consuméristes de la part des parents. Pour y remédier, les gestionnaires ont eu tendance à rigidifier encore plus les horaires d'arrivée et de départ des enfants, source de stress pour les parents et les équipes. Car le décompte à l'heure sert aussi dans le calcul du taux d'occupation dont dépend la prestation de service unique (PSU). « Or qu'advient-il du temps d'échanges avec les parents en fin de journée ? Des temps festifs, des ateliers parents-enfants ? » s'interroge Sylviane Giampino. Est-ce du temps de travail ? Du temps d'accueil ? La mission préconise donc de sortir la

facturation à l'heure du système de financement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Une réunion est d'ailleurs prévue le 11 mai entre l'État, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et l'Association des maires de France (AMF) pour poser les jalons de la refonte de la PSU. Ce dont se réjouit Élisabeth Laithier, présidente de la commission petite enfance de l'AMF.

## Remettre à plat les normes sanitaires

Autre préconisation qui ravit l'AMF : celle de remettre à plat les normes sanitaires en distinguant ce qui est recommandé de ce qui est obligatoire. « Il faut passer du »tout sécurité « à la culture du risque mesuré », conseille Sylviane Giampino, pour qui l'excès actuel est contreproductif au regard des besoins réels des enfants et freine l'initiative et la créativité des équipes concernant l'aménagement des locaux, le matériel, les jeux...

## Des ajustements dans les formations pour garantir des passerelles d'un niveau à l'autre de diplômes

On attendait du rapport de Sylviane Giampino des clés pour remettre de l'ordre dans l'enchevêtrement de formations. Le rapport ne bouleverse pas l'existant, préserve les dimensions sanitaires et éducatives de l'accueil, mais suggère des ajustements pour « garantir des passerelles d'un niveau à l'autre de diplômes », et « articuler les différents champs d'intervention entre les niveau V à II ». Ainsi un socle commun de connaissances serait constitué qui porterait sur les enjeux du développement du très jeune enfant et ses conséquences sur les relations avec la famille, les attitudes professionnelles et les fonctionnements des structures d'accueil, en privilégiant les rencontres entre professionnels. Si le CAP petite enfance est en cours de révision, la mission insiste pour que les attentes des modes d'accueil soient prises en compte. Elle admet que le diplôme d'éducateur de jeunes enfants (EJE) devrait être le métier de base pour l'accueil de la petite enfance. Tout en se réjouissant qu'il passe prochainement au niveau licence, et entraîne une revalorisation statutaire du métier, les rapporteurs recommandent que des EJE restent néanmoins placés auprès des enfants. Enfin, c'est le diplôme d'auxiliaire de puériculture qui d'après la mission devrait évoluer le plus. Elle préconise d'y adjoindre certains modules du diplôme d'EJE en psychologie, socio-éducation et communication et de passer le diplôme en niveau IV, pour éviter que des titulaires du Bac ne préparent un concours d'entrée de niveau V. Ces évolutions permettraient aux auxiliaires d'encadrer de petites unités ou de coordonner des projets. Elles favoriseraient aussi leur évolution professionnelle.

## Plan d'action sur les métiers de la petite enfance

« Le rapport constitue une étape supplémentaire vers la mise en cohérence de tous ces travaux menés sur la formation des professionnels de la petite enfance », a précisé Laurence Rossignol. Ses conclusions viendront en effet nourrir le plan d'action sur les métiers de la petite enfance que la ministre devrait présenter à l'automne, pour « structurer davantage les métiers de la petite enfance en leur donnant une identité commune et une impulsion nouvelle », a-t-elle ajouté en pointant toute la difficulté du travail interministériel. Pour l'heure, deux préconisations du rapport seront appliquées. L'élaboration d'un cadre national pour fonder une identité professionnelle commune aux acteurs de l'accueil du jeune enfant, une mission qui sera confiée au futur Haut Conseil de l'enfance des familles et des âges de la vie, et l'organisation d'une journée ministérielle des professionnels de la petite enfance pour renforcer leur identité commune.

## Accueil individuel : ce qui se prépare

**Une circulaire de la Cnaf\*envoyée à tous les coordinateurs CAF prévoit une aide supplémentaire de 3000 € pour les RAM (Relais Assistants Maternels) qui facilitent la formation continue des assistantes maternelles. Et pour ceux qui informent les familles sur l'ensemble des modes d'accueil et les renseignements pour les places disponibles aussi bien en crèches que chez une assistante maternelle (ce qu'on appelle le guichet unique).** L'idée étant de soutenir les [RAM](http://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/droits-et-demarches-administratives/relais-assistants-maternels-ram/les-grandes-missions-des-ram) qui focalisent leurs efforts sur les missions jugées prioritaires. Il est encore trop tôt pour savoir le nombre de RAM qui pourraient bénéficier de ce bonus financier.

Rappelons que les pouvoirs publics souhaitent renforcer certaines missions des RAM et notamment leur donner un rôle plus important dans la professionnalisation des assistantes maternelles. Ce qui passe par la recherche de places d'accueil pour les parents dont l'assistante maternelle souhaite suivre des formations. C'est d'ailleurs ce qui a été évoqué par [le groupe de travail sur les perspectives de développement de l'accueil individuel mis en place par la Cnaf.](https://lesprosdela petiteenfance.fr/cnaf-mise-en-place-dun-groupe-de-travail-sur-laccueil-individuel)

### Comment booster le recours aux assistantes maternelles

Deux réunions ont déjà eu lieu. La première a permis de lister les freins au développement de cet accueil individuel. En clair : pourquoi les parents font de moins en moins appel à une assistante maternelle pour garder leur enfant de moins de trois ans. Cinq freins ont été identifiés : le chômage des familles, le reste à charge des parents (ce qui leur reste à payer après aide de la Caf) trop important pour les familles les plus modestes, le déficit de communication sur la profession, la création de crèches et surtout de micro-crèches dans certains territoires et enfin les difficultés administratives rencontrées par les parents qui emploient une assistante maternelle.

La deuxième a permis de déterminer ce qui pourrait encourager les parents à se tourner à nouveau vers les modes de garde individuels. Trois principaux leviers, en écho aux freins, ont été relevés : le reste à charge pour les familles qui devrait être harmonisé sur ce qui se pratique pour les modes d'accueil collectif, une communication sur le métier plus efficace et enfin la formation. La formation initiale obligatoire qui devrait être renforcée et allongée et la formation continue qui, elle, doit être plus accessible (d'où la nécessité de proposer des alternatives aux parents pour la durée des stages et d'où le rôle central des RAM pour y parvenir).

Les réflexions du groupe de travail serviront de base aux négociations que la Cnaf mènera avec le gouvernement pour la future COG 2018-2022 (Convention d'Objectifs et de Gestion). La précédente COG qui se termine en décembre était très axée sur les modes d'accueil collectif et notamment la création de nouvelles places de crèches. La future COG devrait rééquilibrer les choses en donnant une place plus importante aux [assistantes maternelles](http://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/droits-et-demarches-administratives/relais-assistants-maternels-ram/ram-ce-quils-apportent-aux-assistantes-maternelles), aux RAM et aux Mam (Maisons d'assistants maternels).

\*Suite à une délibération du CA de la Cnaf du 4 mai 2017

## Bébé car : une crèche itinérante pour les quartiers prioritaires

**À l'aide d'un « bébé car », E2S Développement permet à des collectivités territoriales de proposer un accueil collectif tout en souplesse aux familles en insertion.**

C'est en accompagnant des personnes en insertion qu'Olivier Gastou a eu l'idée de créer E2S Développement, une société coopérative et participative (Scop), dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Partant du principe que le premier frein à l'insertion des femmes est le besoin de garde de leur enfant, Olivier Gastou s'inspire des « bébés cars » qui sillonnent les campagnes et propose aux collectivités de mutualiser un accueil itinérant avec des lieux d'accueil enfants/parents ou des relais d'assistantes maternelles. Avec l'aide des services de protection maternelle et infantile (PMI) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, il a conçu une sorte de camping-car aménagé pour l'accueil des enfants en âge de marcher, qui comprend un espace sanitaire, un espace de change et une cuisine.

### Appui logistique

« Les collectivités n'ont pas forcément les moyens de créer des établissements d'accueil de 200 mètres carrés. Avec cette option itinérante, une simple salle de 60 mètres carrés suffit », précise Olivier Gastou. La première collectivité à tester la formule est la communauté d'agglomération Est Ensemble sur deux quartiers prioritaires de Bondy et de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Quinze places sont proposées de 8 heures à 19 heures deux jours par semaine. En tout, le service bénéficie à trente familles et trente-cinq enfants. À Montreuil, les enfants sont accueillis dans les locaux du centre social Esperanto, tandis qu'à Bondy, un bâtiment modulaire en bois a été construit spécifiquement à côté du centre social Sohane. Le bus sert donc d'appui logistique. Les familles ne s'inscrivent pas directement. Elles sont orientées par un acteur local de l'insertion : centres sociaux, missions locales, services de PMI...

### Commission d'admission spécifique

« Un accueil de deux jours permet de trouver plus facilement une solution complémentaire chez des proches et de sécuriser un parcours d'insertion. Les liens créés avec les partenaires permettent aussi d'alerter sur d'éventuels besoins d'accueil à temps plein », détaille Olivier Gastou qui positionne son service comme un outil complémentaire destiné aux acteurs locaux de l'insertion. Il a d'ailleurs choisi de ne pas recruter un conseiller d'insertion dans son équipe. « Ce n'est pas la peine de refaire ce que les acteurs de l'insertion font déjà très bien. Il suffit d'apprendre à travailler ensemble », estime-t-il. E2S Développement ne s'inscrit pas dans une démarche de contrôle, mais dans une logique d'émancipation des familles. « L'accueil collectif leur permet de créer du lien social, et de travailler sur la séparation avant l'école maternelle. Retirer un enfant parce que le parcours de la mère n'est pas satisfaisant nous pose problème. Ce qui compte avant tout, c'est de répondre aux besoins de l'enfant », résume le fondateur d'E2S Développement.

Contacts : centre social Sohane à Bondy, 01 48 02 01 31 ; maison de quartier Espéranto centre social, Montreuil, 01 41 58 50 92.

### « La question de la mixité sociale est un faux problème »

« On ne se considère pas comme une crèche d'insertion. Nous répondons simplement aux besoins des habitants du quartier. En termes de profils, 40 % des familles suivent des ateliers sociolinguistiques, 40 % sont en recherche d'emploi et 20 % en emploi ou en formation. La question de la mixité sociale est un faux problème. On ne se la pose pas à Neuilly ! Que les enfants soient ou non issus de familles compliquées, ils restent des enfants. Les inégalités sociales commencent dans les crèches. C'est pourquoi notre projet est centré sur l'acquisition du langage, car certaines familles ne parlent pas forcément le français. Ainsi, nous avons noué un partenariat avec la bibliothèque de quartier : tous les quinze jours, un de ses employés vient faire une intervention. C'est aussi un travail au quotidien pour verbaliser chaque geste. De fait, le « bébé car » nous aide à créer une relation privilégiée avec tous les enfants, puisqu'il faut se rendre dans le bus au moment du change. » – Olivier Gastou, fondateur, et responsable développement et innovation de la Scop E2S Développement, 01 75 47 57 42.

## Crèches : lutter contre les inégalités dès la naissance

**Le département d'Ille-et-Vilaine incite les gestionnaires de crèches à accueillir davantage d'enfants issus de familles pauvres, et contribue au développement de la qualité de l'accueil en essaimant le programme « Parler bambin ».**

La politique du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en matière de réduction des inégalités dès la petite enfance a deux objectifs principaux : accueillir davantage de familles vulnérables dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), et miser sur la qualité éducative. Depuis 2004, le conseil départemental module donc ses subventions selon la richesse et le niveau d'équipement des territoires, et la proportion d'enfants de familles vulnérables. « Une famille est considérée comme vulnérable si son tarif horaire en crèche est inférieur à 0,85 euro de l'heure. Lorsqu'un établissement accueille au moins 40 % de ces publics, soit en nombre d'enfants, soit en pourcentage des heures de présence, le gestionnaire touche l'aide maximale », détaille Loïc Tanguy, chargé de mission petite enfance au conseil départemental.

### Développement du langage

Parallèlement, le département s'intéresse à « Parler bambin », développé par une équipe de recherche du Laboratoire des sciences de l'éducation de l'université de Grenoble et mis en œuvre par le CCAS de Grenoble. Un programme qui met l'accent sur le développement linguistique des tout-petits. « Nous l'avons conçu comme un projet de territoire qui fédère tous les acteurs de la petite enfance, quelle que soit leur mission : professionnels des EAJE, de la protection maternelle et infantile (PMI), mais aussi assistants maternels », témoigne Anne Faligot, adjointe au chef de service de la PMI du conseil départemental. L'expérimentation débute en 2012 sur trois territoires avec sept structures d'accueil, sept espaces jeux ainsi que les équipes de PMI. Les professionnels suivent une première journée de formation pour actualiser leurs connaissances du développement du langage. Une deuxième journée est consacrée à des mises en situation. Un accord-cadre est passé avec l'université de Rennes 2 afin d'évaluer les pratiques professionnelles avant et après la formation, tandis qu'un accompagnement est assuré par une éducatrice de jeunes enfants pendant deux ans. « Au départ, les professionnels étaient sceptiques. Mais ils se sont rendu compte que ces temps passés avec les enfants étaient pauvres en communication », admet Anne Faligot. Il s'agit en effet de « mettre en appétit de conversation, et non pas de dire le mot juste. Nous ne voulons pas que ce soit stigmatisant pour les enfants ou les parents », insiste-t-elle. Un comité d'éthique, composé d'universitaires, de médecins et de psychologues, a d'ailleurs été constitué pour y veiller. Les résultats ayant été concluants, les élus ont choisi de déployer la démarche sur tout le département. Un appel à projets a été lancé fin 2014, et cinq nouveaux territoires seront accompagnés en 2015 et 2016, en partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui prendra à sa charge la moitié des coûts de formation et d'accompagnement.

### « Le département a été accusé de vouloir créer des ghettos »

« En 2006, nous avons mené une étude pour identifier les freins à l'accès aux modes d'accueil collectif des parents en difficulté. Elle a montré que les représentations à l'œuvre étaient nombreuses et venaient de toutes parts : des parents qui, sans travail, ne s'autorisent pas à pousser la porte, mais aussi des professionnels de l'insertion, comme de la petite enfance. L'information et l'accompagnement proposés ne sont pas les mêmes que pour un parent qui travaille. Quand le département a conditionné ses subventions à un minimum d'enfants de familles défavorisées, il a été accusé de vouloir créer des ghettos. Nous avons donc travaillé sur la représentation de la vulnérabilité. Des chargés de mission sont allés expliquer ce dispositif pour faire tomber les représentations. Nos agences locales ont créé du lien entre les acteurs sociaux et ceux de la petite enfance. Tout ce travail de fourmi a porté ses fruits puisque, aujourd'hui, près de 60 % des structures éligibles à cette subvention l'obtiennent. » – Anne Faligot, adjointe au chef de service de la PMI du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, anne.faligot@cg35.fr

### Cadre de la généralisation départementale de « Parler bambin »

- Convention passée entre le CNFPT et le conseil départemental pour former pendant deux ans les professionnels des territoires volontaires. Les formations peuvent s'ouvrir à des gestionnaires privés.
- Les assistants maternels recevront une demi-journée de formation dédiée au langage dans le cadre de leur formation obligatoire.
- Coût de la formation, de l'accompagnement et du suivi : 160 000 euros (800 euros par jour à raison de 10 jours d'intervention par site, répartis sur deux ans), pris en charge à parts égales par le conseil départemental et le CNFPT.

## Petite enfance : les grands chantiers de la rentrée

Peu d'annonces, beaucoup de consultations, d'interventions ponctuelles ici ou là en ordre dispersé. Il y a néanmoins des rendez-vous importants qui se préparent, des échéances incontournables comme la négociation de la prochaine COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) qui arrivent. Des temps décisifs pour la petite enfance et l'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans. Quelques indices sur la teneur de ces grands chantiers de l'automne.

### La préparation de la future COG : carrefour de tous les enjeux

Les services commencent tout juste à y travailler. La Cnaf, elle, a déjà ses idées. Et le gouvernement aussi. C'est en tout cas ce que Marlène Schiappa, la Secrétaire d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes, et Pauline Domingo directrice du Département enfance, jeunesse et parentalité à la Direction des politiques familiales et sociales de la Cnaf ont laissé entendre dans leurs interventions respectives lors de la réunion organisée la semaine dernière par l'ANSA (Association Nationale des Solidarités Actives) et Générations Mutualistes autour de l'expérimentation « Jeux d'enfants » dans 5 crèches du réseau mutualiste.

Marlène Schiappa a donc souligné à cette occasion que « l'investissement social est au cœur de l'action gouvernementale pour la petite enfance ». Cela comportera la création de places de crèches et l'instauration de plus de transparence dans l'attribution de places en modes de garde quels qu'ils soient. « Mais parallèlement a-t-elle précisé, il nous faut travailler pour renforcer la qualité de l'accueil proposé. Et nous avons la chance que le début du quinquennat coïncide avec la négociation de la prochaine COG, ce qui va nous permettre de construire une politique de l'accueil du jeune enfant. Il y a un bon alignement des calendriers et nous avons déjà commencé à travailler ». Et l'action gouvernementale s'attachera à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dès la petite enfance.

[L'investissement social](https://lesprosdela petiteenfance.fr/comment-developper-linvestissement-social-dans-la-petite-enfance) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/comment-developper-linvestissement-social-dans-la-petite-enfance>) est et sera aussi au cœur de l'action de la branche Famille de la Cnaf qui a d'ailleurs déjà développé des partenariats avec France Stratégies et l'ANSA et réfléchi avec des think tank comme [Terra Nova](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/la-cnaf-en-phase-avec-terra-nova) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/la-cnaf-en-phase-avec-terra-nova>) par exemple. « Nous portons une attention particulière à des projets spécifiques et innovants qui émergent sur les territoires. Et nous avons des leviers financiers pour accompagner ces projets. L'enjeu pour nous est de repérer les projets qu'il va falloir essaimer. (...) L'investissement social c'est l'orientation stratégique majeure de la branche famille qui l'inscrira dans la future COG » a rappelé Pauline Domingo avant de préciser que ce choix « nous fait changer de paradigme. La COG actuelle avait pour axe principal la conciliation vie professionnelle vie familiale. L'enjeu de la future COG sera la socialisation des enfants comme levier pour lutter contre les inégalités. Comment atteindre cet objectif ? Comment accompagner les familles les plus défavorisées dans l'accueil collectif ? Comment définir la socialisation en EAJE et en accueil individuel ? Finance-t-on de la même façon un accueil basé sur la conciliation vie professionnelle/vie familiale et un accueil axé sur la lutte contre les inégalités ? » Autant de questions auxquelles, selon elle, il faudra répondre lors de la négociation qui s'annonce. Rappelons que la prochaine COG engage l'avenir de la petite enfance pour 4 ans. C'est dire son importance vu les enjeux qui ne sont pas seulement financiers mais dont les aspects financiers sont essentiels ! (voir ci-dessous : les arbitrages financiers : le nerf de la guerre)

## Trois rapports attendus cet automne

Un certain nombre de groupes de travail ont vu leurs travaux se terminer en juillet. L'heure maintenant est aux bilans et aux rapports.

• **C'est le cas du groupe constitué sous l'égide de la Cnaf et de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) sur [le financement des EAJE \(https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/prestation-de-service-unique-le-mode-de-financement-des-eaje-en-question/modalites-de-financement-des-eaje-ce-qui-se-prepare\)](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/prestation-de-service-unique-le-mode-de-financement-des-eaje-en-question/modalites-de-financement-des-eaje-ce-qui-se-prepare)**. Le rapport est prévu pour la fin du mois de septembre. Au grand étonnement des participants qui ne savent pas vraiment ce qui a été retenu de leurs propositions. On peut légitimement penser que la Psu (Prestation de service unique) ne sera pas supprimée mais assouplie notamment dans ses critères d'attribution afin que les notions de qualité, d'accueil de familles en difficultés ou en horaires atypiques soient prises en compte. C'est ce qu'espèrent la plupart des gestionnaires de crèches notamment les gestionnaires associatifs et publics.

Récemment, toujours dans le cadre de la présentation de l'expérimentation de Jeux d'Enfants, Pauline Domingo, au nom de la Cnaf a laissé entendre que les orientations de la prochaine COG (voir ci-dessus) auraient forcément un impact sur le mode de financement des EAJE. Reste à savoir de quelle façon : au-delà des critères d'attribution, y-aura-il ou non un assouplissement du taux de facturation, voire dans certains cas de la tarification horaire ? Et au bout du compte les structures qui s'inscrivent dans une démarche de lutte contre les inégalités seront-elles réellement soutenues dans leur effort par le système de financement mis en place ? Un sujet important alors même que la Cnaf revendique son attachement à l'investissement social dans la petite enfance (voir ci-dessus).

• **Le groupe de travail mis en place par la Cnaf et consacré à [l'accueil individuel \(https://lesprosdela petiteenfance.fr/accueil-individuel-ce-qui-se-prepare\)](https://lesprosdela petiteenfance.fr/accueil-individuel-ce-qui-se-prepare)** devrait lui aussi aboutir à des conclusions utiles pour la nouvelles COG. L'idée rappelons-le, étant de promouvoir l'accueil individuel. En faisant mieux connaître le métier d'assistante maternelle, en réfléchissant aux aides financières allouées aux parents qui y ont recours (tout un travail sur le reste à charge des familles est à faire pour en permettre l'accès aux familles les plus démunies) et évidemment en oeuvrant pour la professionnalisation des assistantes maternelles. Rappelons d'ailleurs que c'est dans cet esprit que la Cnaf, suite à une délibération de son Conseil d'administration, a publié au mois de juillet dernier une circulaire octroyant une aide supplémentaire de 3000 € aux RAM volontaires pour jouer le jeu du guichet unique et surtout qui favoriseraient le départ en formation continue des assistantes maternelles qui le souhaiteraient.

• **Dernier rapport attendu, celui que la Ministre Agnès Buzyn a commandé aux conseils Enfance et Famille du HCFEA sur [les modes d'accueil \(https://lesprosdela petiteenfance.fr/un-rapport-sur-les-modes-daccueil-demande-au-hcfea-pour-mars-2018\)](https://lesprosdela petiteenfance.fr/un-rapport-sur-les-modes-daccueil-demande-au-hcfea-pour-mars-2018)**. Le rapport complet est attendu pour mars 2018. Néanmoins, un point intermédiaire (en vue notamment de la future COG) est attendu pour le mois de novembre. Un rapport qui fera un point sur les modes d'accueil individuel et collectif du point de vue des parents (avec un état des lieux de l'offre et de son accessibilité à tous) et du développement de l'enfant (avec une appréciation de la qualité de l'accueil proposé). A propos de qualité il n'est pas inutile de rappeler que Sylviane Giampino (présidente du conseil enfance et adolescence) dans son rapport « Développement



de l'enfant, modes d'accueil et formation des professionnels » militait pour une prime éducation respectueuse du développement global du jeune enfant et la mise en place dans les lieux d'accueil d'une prévention prévenante. Un point de vue assez éloigné de ceux qui, comme Terra Nova par exemple, prônent des programmes pédagogiques de lutte précoce contre les inégalités (Jeux d'enfants, Parler bambin par exemple) assez formatés, soumis à des évaluations précises et dont les effets sont mesurés dans le temps (étude de cohorte). Les travaux en vue de la production de ce rapport s'engageront le 6 octobre prochain lors d'une séance commune des conseils de la Famille et de l'Enfance. A cette occasion la DGCS présentera un premier bilan des chantiers engagés via le Plan d'action pour la petite enfance lancé en novembre dernier par Laurence Rossignol.

## Une journée-coup d'envoi du protocole d'accord sur l'éveil culturel et artistique du jeune enfant.

Il n'y aura pas de deuxième journée des professionnels de la petite enfance : trop compliqué, trop d'organisation, trop cher. En revanche il y aura le 8 décembre dans un amphithéâtre de la Villette à Paris une journée co-organisée par la direction de l'éducation et du développement artistiques et culturels et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) sur l'éveil culturel et artistique. Ces Rencontres nationales sur l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants s'inscrivent dans la suite logique du [protocole d'accord](https://lesprosdela petiteenfance.fr/nouvel-accord-pour-favoriser-leveil-artistique-et-culturel-du-jeune-enfant) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/nouvel-accord-pour-favoriser-leveil-artistique-et-culturel-du-jeune-enfant>) visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant signé entre les deux ministères (Culture et communication d'une part et Famille, Enfance et droits des Femmes d'autre part) le 21 mars dernier. Objectif affiché : offrir un espace de partage aux professionnels de la petite enfance et aux professionnels de la culture. Dans la forme rien à voir avec la Journée des professionnels de la petite enfance, ce sera un événement plus institutionnel qui réunira non pas des professionnels de terrain mais les grands acteurs de la vie culturelle et de l'accueil du jeune enfant qu'ils soient associatifs ou publics, les collectivités territoriales et les élus locaux. « Il s'agit de poser la première pierre de la mise en œuvre du protocole, explique Aurélie Lesous, chargée de mission pour la petite enfance et le protocole au Ministère de la Culture. Il n'y aura pas d'ateliers ou d'échanges sur des expériences ou des initiatives. On sera dans un temps plus politique avec des tables rondes et des conférences ».

Un coup d'envoi officiel. Une journée de sensibilisation pour faire connaître le protocole et montrer les possibilités qu'il ouvre car nombreux sont encore ceux qui ignorent jusqu'à son existence. Elle a pour but premier de toucher les décisionnaires, ceux-là même qui peuvent faire bouger les choses avec ampleur. A l'avenir, se plaît à rêver la chargée de mission, « j'espère qu'il y aura d'autres rencontres ouvertes aux professionnels de terrain sur des thèmes précis ». Les « petits » acteurs de terrain seront néanmoins présents par l'intermédiaire d'un guide des initiatives qui sera distribué lors de cette journée. En effet, un questionnaire, largement diffusé a été établi pour réunir des expériences positives et innovantes. Par la suite ce guide sera diffusé via internet au plus grand nombre. Dans l'espoir de donner des idées et d'expliquer les bonnes pratiques pour les réaliser.

Il s'agit donc de faire vivre ce magnifique protocole signé suite aux recommandations du rapport Giampino et repris par le plan d'action pour la petite enfance de Laurence Rossignol alors Ministre des familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. A priori 300 personnes triées sur le volet sont attendues. Ce modèle risque de décevoir les militants de l'éveil culturel et artistique dans la petite enfance et tous ceux qui le pratiquent au quotidien dans les structures d'accueil collectif ou les RAM, eux qui auraient tant aimé faire entendre leurs voix.

## La fin de la réingénierie des diplômes d'EJE, d'auxiliaire de puériculture et d'infirmière-puéricultrice.

Officiellement le timing reste le même : nouvelles formations et diplômes prêts pour la rentrée 2018.

- **Côté EJE, [les travaux avancent bien \(https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/educateur-de-jeunes-enfants/reingenierie-du-diplome-detat-deducateur-de-jeunes-enfants-eje-les-8-points-clefs\)](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/educateur-de-jeunes-enfants/reingenierie-du-diplome-detat-deducateur-de-jeunes-enfants-eje-les-8-points-clefs)**. On devrait être dans les temps. Reste en suspens la question de la rétroactivité du niveau 2. Les anciens diplômés souhaitant en bénéficier. Ce qui est logique puisque les études pour les anciens comme les futures EJE s'étalent sur 3 ans parés le bac. La FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants) et d'autres associations du travail social comme l'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social) et France-ESF (Economie sociale et familiale) ont été reçues par le cabinet d'Agnès Buzyn, la Ministre des Solidarités et de la Santé pour évoquer cette question. « Nous n'avons pas obtenu de réponse, ni d'orientation, mais nous avons été entendus ». Ouverture possible donc...

- **Du côté de la [réingénierie du diplôme d'infirmière-puéricultrice \(https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/infirmiere-puericultrice/infirmiere-puericultrice-reprise-des-travaux-de-reingenierie-du-diplome\)](https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/infirmiere-puericultrice/infirmiere-puericultrice-reprise-des-travaux-de-reingenierie-du-diplome)**, les référentiels d'activité et de compétences sont terminés, reste à avancer et finaliser le référentiel de formation. Pas une mince affaire. En effet il est probable - rien d'officiel encore mais Charles Eury le président de l'ANPDE (Association Nationale des puéricultrices diplômées et étudiantes) est assez optimiste – que la formation se fasse en 4 semestres (soit deux ans) pour un diplôme de grade master. En effet le rapport conjoint de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche) du 31 août intitulé « Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé » va clairement dans ce sens. Et appelle à sa mise en œuvre pour la rentrée 2018.

Autre signal de bon augure, bien que moins définitif, l'annonce le 1 septembre dernier par Agnès Buzyn et Frédérique Vidal la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la création d'une mission destinée à poursuivre l'intégration des formations paramédicales (dont celle de puéricultrice) dans l'Université. Avec un point d'étape prévu pour décembre 2017 afin de déterminer quelles formations pourraient être concernées à la rentrée 2018.

Cette « universitarisation » des deux années de spécialisation pose une autre question : celle des VAE. Le Ceepame (Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance) comme l'ANPDE ont publié une [note liminaire \(http://www.anpde.asso.fr/2017/09/10/declaration-liminaire-du-5-septembre-2017/\)](http://www.anpde.asso.fr/2017/09/10/declaration-liminaire-du-5-septembre-2017/) à la réunion du 5 septembre consacrée à la formation, la deuxième. Et insistent notamment sur la nécessité de prévoir des correspondances entre ce futur référentiel de formation et le référentiel de compétences afin de préserver la possibilité d'accéder à la profession de puéricultrice via une VAE. Ce qui concerne les infirmiers et infirmières mais aussi les puéricultrices actuellement en exercice titulaires d'un diplôme de niveau II qui souhaiteraient accéder, elles aussi au grade master c'est-à-dire à un diplôme de niveau I.

Par ailleurs, à la demande de la Ministre des Solidarités et de la Santé l'ANPDE prépare une note à son intention pour mi-octobre sur les changements qu'elle souhaiterait voir apporter à sa profession. Cela va au-delà des travaux de réingénierie en cours : il s'agit plutôt de prévoir une réforme en profondeur qui remettrait en cause le décret de compétences de la profession en proposant par exemple des actes exclusifs supplémentaires. A suivre donc.

- **Les travaux sur la réingénierie des diplômes d'auxiliaire de puériculture** et d'aide-soignante menés de pair sont plus problématiques. Tout juste sait-on que le référentiel d'activités est prêt. Reste que les unes (les AP) veulent absolument que les spécificités de leur métier soient préservées dans les trois référentiels (un enfant n'est pas un adulte miniature !) alors que l'heure est plus à la DGOS (Direction Générale de l'offre de soins) à la mutualisation des compétences pour plus de mobilité du personnel notamment dans les hôpitaux. On est loin de la petite enfance et des auxiliaires de puériculture, professionnels clef dans les structures d'accueil collectif du jeune enfant.

## Les arbitrages budgétaires : le nerf de la guerre

Evidemment pour chacun de ces chantiers on sait bien que les implications sur le plan financier seront essentielles lors des éventuelles prises de décision. C'est évident que planera au-dessus des discussions autour de la COG la rigueur budgétaire souhaitée par le gouvernement. Pauline Domingo, toujours lors de son intervention à la réunion autour de Jeux d'enfants le reconnaissait. « La vraie question disait-elle à propos de la qualité qui sera un élément important de la prochaine COG, la branche famille aura-t-elle les moyens financiers qui nous permettent d'accompagner la parentalité par exemple ? Or on le sait que pour nous une politique de soutien à la parentalité est un critère de qualité ». Charles Eury de l'ANDPE plutôt confiant sur le passage au grade master, ne crie cependant pas victoire : « cela nous semble acquis mais nous attendons l'arbitrage final. Car qui dit diplôme garde master dit aussi revalorisation salariale. Et là cela peut bloquer ». Même prudence pour ce qui concerne l'éventuelle assouplissement de la Psu, [Psu qui selon le dernier bilan de Cnaf est une réussite](https://lesprosdela petiteenfance.fr/psu-2014-premier-bilan-positif-selon-les-chiffres-de-la-cnaf) (https://lesprosdela petiteenfance.fr/psu-2014-premier-bilan-positif-selon-les-chiffres-de-la-cnaf) à la fois sur le plan financier et celui du service rendu. Il se dit aussi qu'au cabinet de la Ministre on est très attentif aux coûts des différents modes d'accueil, selon les types d'accueil mais aussi selon les que les gestionnaires sont privés, publics et associatifs.

## État des lieux : quel rôle pour les crèches ?

La crèche n'est pas qu'un mode de garde. C'est aussi un lieu de développement cognitif qui peut profiter davantage aux enfants des familles défavorisées. À condition qu'elles y aient accès et que la qualité éducative soit au rendez-vous.

De multiples travaux scientifiques ont montré que les programmes d'accueil et d'éveil dès le plus jeune âge étaient très bénéfiques pour la réussite scolaire des enfants de familles défavorisées. Pourtant, l'accès à un mode d'accueil collectif reste très inégalitaire.

En 2013, 88 % des enfants de moins de 3 ans des 20 % de familles les plus pauvres étaient gardés principalement par leurs parents <sup>(1)</sup>, soit seulement trois points de moins qu'en 2007, alors que l'État consacre plus de 15 milliards d'euros pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans (2). D'après la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), les deux tiers des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui tiennent compte de la situation d'emploi des parents favorisent en effet les couples bi-actifs <sup>(2)</sup>.

### Réduction des inégalités sociales

C'est que l'accueil de la petite enfance est depuis longtemps considéré comme un levier d'accès à l'emploi des femmes avant d'être un lieu de réduction des inégalités sociales. Mais la Cnaf exige désormais que 10 % au moins d'enfants issus de familles en situation de pauvreté soient accueillis dans les EAJE, et compte le rendre opposable au versement de la prestation de service unique (PSU) : « l'accueil des enfants issus de familles en situation de pauvreté doit se faire même s'il n'y a pas de démarche d'insertion professionnelle de la part des parents, dans une optique de socialisation de l'enfant », insiste Annie Jannes, responsable du Pôle action sociale départementale de la Caisse des allocations familiales de Vannes (Morbihan) qui a récemment sensibilisé sur le sujet les directeurs d'EAJE du département. Des villes comme Lyon (Rhône), Toulouse (Haute-Garonne) ou Montreuil (Seine-Saint-Denis), ont mis en place des systèmes d'attribution des places en crèche, avec des critères pondérés qui permettent une meilleure équité d'accès. Mais ces systèmes sont loin d'être généralisés. Pour le think tank Terra Nova, « il manque aujourd'hui 30 000 places en crèche, si l'on veut que la part d'enfants pauvres accueillis en crèche soit la même que dans la population française » <sup>(3)</sup>. Marie-Nicole Rubio, directrice de l'association Le Furet, qui lutte contre les discriminations dès la petite enfance, apporte un autre éclairage. « Pour bien des familles, l'accueil en EAJE n'a aucun intérêt. Tout l'enjeu est de les amener à trouver du sens et de la valeur à ces services. Or, comme les structures sont assez remplies, on ne fait pas ce travail ! »

### Lutter contre les stéréotypes

Accueillir plus d'enfants c'est bien. Encore faut-il qu'une démarche éducative de qualité soit au rendez-vous. Pour Marie-Nicole Rubio, un travail doit être fait pour prendre en compte les grands champs de la discrimination : le handicap, la maladie, mais aussi les origines, les croyances, les questions de genre... « On va dire à une fille « comme tu es jolie », et à un garçon « comme tu es fort ». Les mots qu'on utilise ont un impact sur la construction de la relation », prévient-elle. Quelques expériences ont ainsi essaimé, comme à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), au sein de la crèche Bourdarias, qui depuis 2009 expérimente une pédagogie égalitaire pour lutter contre les stéréotypes de genre. « Les professionnels encouragent les filles à exprimer leur désaccord en cas de conflit sans attendre l'intervention de l'adulte, à participer aux activités qui nécessitent plus de force, comme le bricolage ou/et de prise de risque. Les garçons sont encouragés à verbaliser et à faire part de leurs émotions », témoigne Mylaine André, la directrice de l'établissement.

« Si on pose une étiquette de mordeur, ou de mauvais locuteur sur un enfant, il va l'intégrer dans son identité. Ce qu'il faut, c'est une attention particulière pour ces enfants, qui bénéficie à tous », insiste Marie-Nicole Rubio. D'autres tiennent à une intervention ciblée, comme Olivier Noblecourt, adjoint au maire et vice-président du CCAS de Grenoble jusqu'en 2014, qui a mis en application la méthode « Parler bambin » du professeur Zorman dans les accueils petite enfance de la ville. « En réalité, ça marche ! Nos résultats ont été évalués de manière expérimentale. Les enfants qui partaient de plus loin ont progressé beaucoup plus vite », explique l' élu. Tous s'accordent sur une chose : l'enfant doit rester au cœur d'une relation bienveillante, et d'une attention individualisée, en coopération avec sa famille.

### Chiffres Clés

- 9 %, c'est le pourcentage des enfants de moins de 6 ans qui vivent dans la pauvreté en France en 2012.
- 1,2 million d'enfants, soit un peu moins d'un sur dix, sont pauvres en France si l'on utilise le seuil fixé à la moitié du niveau de vie médian, le plus restrictif, selon les données 2012 d'Eurostat. Parmi eux, un tiers, soit un peu plus de 400 000, sont de très jeunes enfants de moins de 6 ans, 27 % (340 000) sont des enfants de 6 à 11 ans et 39 % (480 000) des adolescents.

Source : Eurostat, Observatoire des inégalités.

## INTRODUCTION

**Quels bénéfices mon enfant tire-t-il de son accueil à la crèche ? Les parents qui se posent cette question sont souvent impressionnés par la variété des activités** (jeux, psychomotricité, lecture ou musique, à côté de temps libres) et apprécient le cadre collectif, qui encourage la socialisation de leur enfant. Cet accueil collectif peut néanmoins avoir un inconvénient : étant donné le nombre d'adulte par enfants, les équipes doivent souvent proposer la même activité commune à un groupe d'enfants. Pour autant, chaque enfant grandit à son propre rythme, en développant plus ou moins vite la marche, la parole, l'interaction avec les autres, etc. Il est essentiel d'être attentif à ce rythme singulier de chaque enfant pour l'aider à bien grandir.

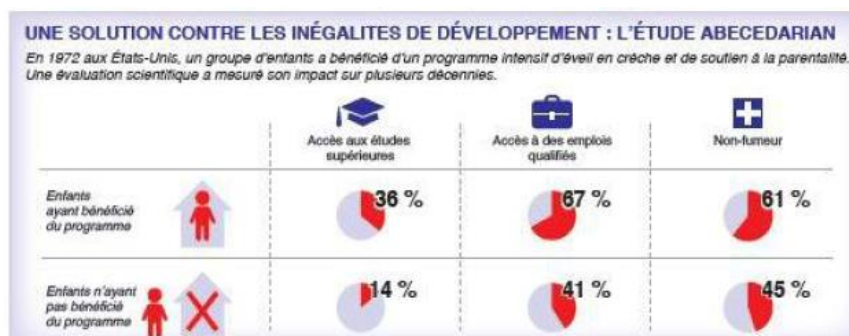
**La pédagogie du projet *Jeux d'enfants* offre justement des outils pour adapter les activités au stade de développement de chaque enfant.** A la crèche mutualiste de Nantes, la matinée des bébés reste rythmée par le change, les jeux libres, le repas ; au travers de *Jeux d'enfants*, l'équipe de la crèche a appris à observer plus finement leurs nouveaux comportements : Malek commence à pouvoir tenir un objet dans sa main, Enora se met à répéter des syllabes. Lorsqu'ils voient apparaître ce comportement chez un enfant, les professionnels de la crèche lui proposent un jeu simple pour développer cette nouvelle compétence : ils donnent à Malek un petit jouet en l'encourageant à le saisir et le laisser tomber intentionnellement. En partant de ce qu'il commence déjà à faire, ils l'aident à aller plus loin dans cet apprentissage. Ils partagent aussi ces observations et ces jeux avec les parents, qui sont invités à relayer cette démarche à la maison.

***Jeux d'enfants* est utile à tous les enfants, car il les aide à progresser dans les premiers apprentissages indispensables à leur développement global et leur futur parcours scolaire.** Mais l'enjeu est

crucial pour les enfants des familles les plus modestes, dont l'environnement familial est souvent moins favorable à ces apprentissages. L'évaluation scientifique initiale de l'approche *Jeux d'enfants* a suivi deux cohortes d'enfants américains défavorisés, depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte : elle a montré que les enfants accueillis dans la crèche pilote du projet avait eu 2 fois plus de chances que les autres d'entrer à l'université ou d'obtenir un emploi qualifié. Avec l'approche *Jeux d'enfants*, la crèche apporte donc une promesse exceptionnelle : mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté et être le meilleur levier d'égalité des chances en intervenant dès la naissance.

**Introduite pour la première fois en France par la ville de Lille en 2014, cette pédagogie est expérimentée depuis 2016 dans 5 crèches mutualistes** situées à Brest, Nantes, Auxerre et Lyon. L'évaluation, menée par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) avec l'appui d'un comité d'experts scientifiques, montre comment *Jeux d'enfants* a fait évoluer leurs pratiques pédagogiques : observation plus fine et plus fréquente des enfants, proposition d'activités individualisées, échanges beaucoup plus riches avec certains parents. Le rapport de bilan souligne aussi l'intérêt des professionnels pour ce projet qui valorise leur rôle pédagogique, les difficultés rencontrées au plan opérationnel et les principaux facteurs de succès. Il montre ainsi à quelles conditions cette pédagogie accessible mais exigeante peut devenir une réalité dans les crèches françaises.

# À L'ORIGINE DE JEUX D'ENFANTS : L'ÉTUDE LONGITUDINALE DU CAROLINA ABECEDARIAN



Infographie du rapport de la Fondation Terra Nova  
« La lutte contre les inégalités commence dans les crèches », janvier 2014

L'étude Abecedarian a été lancée dans les années 1970 par des chercheurs américains de l'université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Dans un contexte de fortes inégalités sociales, ils ont voulu expérimenter une nouvelle stratégie de prévention de la pauvreté : accueillir l'enfant dans une crèche de la meilleure qualité possible, pour qu'il passe du temps dans un environnement plus favorable que sa famille. Ils ont ainsi conçu un programme

pédagogique complet d'activités, inspiré par les enseignements de la recherche scientifique en psychologie du jeune enfant, et mis en œuvre dans une crèche pilote de l'université.

**55 enfants nés entre 1972 et 1977 ont ainsi bénéficié de cet accueil en crèche**, à raison d'environ 14 nouveaux enfants par an, accueillis entre l'âge de 4 mois et de 5 ans. Ils étaient issus de familles très vulnérables des quartiers environnants : leurs parents (souvent une femme seule) avaient un faible niveau d'études, peu ou pas de revenus, et un âge moyen de 20 ans à la naissance. Le programme Abecedarian consistait principalement en un accueil à temps plein dans la crèche pilote (ouverte 10 heures par jour, 5 jours par semaine, avec 1 éducateur pour 3 bébés et 1 éducateur pour 6 enfants plus grands). Les familles ont également bénéficié d'un suivi médical primaire, du soutien de travailleurs sociaux et d'une offre de soutien à la parentalité (ateliers et événements)<sup>1</sup>.

**L'étude Abecedarian est devenue célèbre car elle a été assortie d'une évaluation scientifique très ambitieuse** : le développement des enfants accueillis en crèche a été observé et comparé à celui d'un groupe similaire d'enfants n'ayant pas été accueilli en crèche (groupe témoin). Les deux groupes d'enfants ont été suivis depuis l'âge de 4 mois jusqu'à l'âge adulte (dernières mesures effectuées récemment à l'âge de 35 ans). La différence entre les deux groupes a été rapidement spectaculaire, avec un rythme de développement cognitif bien plus rapide chez les enfants accueillis en crèche. Surtout, ces bénéfices ont persisté après la fin de la crèche : les enfants bénéficiaires ont eu des résultats scolaires beaucoup plus élevés, leurs chances d'obtenir un emploi qualifié ont presque doublé et ils ont un meilleur état de santé à l'âge adulte<sup>2</sup>.

**Le programme du Carolina Abecedarian est ainsi devenu très célèbre et a été diffusé dans de nombreux pays** hors des États-Unis (Canada, Roumanie, Singapour, etc.). Les outils pédagogiques de *Jeux d'enfants* ont été traduits en français à partir de 2005 à l'initiative d'une importante fondation québécoise. Celle-ci a confié la diffusion des formations à une université technique spécialiste de formation continue (le CEGEP de Saint-Jérôme).

<sup>1</sup> « Effects of Early Intervention on Intellectual and Academic Achievement: A Follow-Up Study of Children from Low-Income Families, Frances A. Campbell and Craig T. Ramey, Child Development, Vol. 63, No. 2, Children and Poverty (Apr., 1994), pp. 684-698

<sup>2</sup> Barnett W., Masse L. N., « Comparative benefit-cost analysis of the Abecedarian program and its policy implications », Economics of Education Review, 2007, vol. 26, Issue 1, 113-125

# BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION : UNE VISION PRÉCISE DE CE QUE JEUX D'ENFANTS APORTE AUX CRÈCHES

**L'évaluation a permis d'analyser le processus de mise en œuvre de *Jeux d'enfants* dans les crèches :**

- » une bonne réception initiale du projet et un intérêt pour la formation initiale apportée à toute l'équipe, entraînant une réelle mobilisation des professionnels ;
- » un intérêt pour la démarche d'expérimentation (réflexion sur les pratiques, visites d'intervenants extérieurs à la crèche), valorisante pour les équipes ;
- » un effort important à accomplir pour adopter *Jeux d'enfants*, où le facteur clé a été le niveau de soutien des professionnels par la personne référente du projet dans chaque crèche ;

Des difficultés ont cependant été mises en évidence dans certaines crèches : départs/absences de la directrice ou d'une partie de l'équipe, manque de temps de la personne référente pour jouer son rôle auprès de l'équipe, sentiment de certaines professionnelles de manquer de temps pour la pédagogie en général.



La mise en œuvre de *Jeux d'enfants* doit être graduelle : ne pas aller trop vite pour ne pas mettre en difficulté l'équipe.

Gaëlle Gérard - responsable de la crèche de Nantes



**Après 18 mois d'expérimentation, le degré de mise en œuvre de la pédagogie *Jeux d'enfants* est variable selon les crèches :**

- » les 5 crèches ont choisi de proposer d'abord le dispositif à une partie des enfants ;
- » la transmission aux parents a été faite d'emblée dans une crèche à Lyon ; les autres structures ont attendu 10 à 12 mois pour impliquer les parents, en ciblant certains d'entre eux ;
- » la grille des repères de développement de l'enfant fait l'objet d'une assez bonne appropriation : 70% des professionnels l'utilisent régulièrement à propos d'un enfant ;
- » l'usage des jeux est bien avancé :
  - 70% des professionnels proposent au moins 1 jeu par semaine ;
  - le nombre moyen de jeux proposé varie de 1 jeu par semaine (Brest ou Lyon) à 2,5 jeux par semaine (Nantes, où 92% des professionnels répètent un jeu au moins 3 fois par mois)
  - 89% des professionnels déclarent prendre du plaisir à pratiquer les jeux
- » le principe « Proposer un jeu pour renforcer une habileté émergente » (dimension la plus exigeante du dispositif) reste inégalement maîtrisé par les professionnels (taux de maîtrise variant de 50% à 92% selon les crèches).

**L'évaluation a mis en évidence d'importants bénéfices pour les pratiques professionnelles, là où la mise en œuvre de *Jeux d'enfants* est la plus avancée :**

- » meilleure compréhension du développement de l'enfant et perfectionnement de l'observation, qui devient plus précise, plus individuelle et plus fréquente ;
- » nouvelles idées de jeux et surtout éclairage sur l'objectif pédagogique des jeux (grâce aux encadrés « Pourquoi ? » dans les fiches des livrets)

- » valorisation de l'enfant et de ses potentialités, qui contribue à une approche positive et bienveillante de l'enfant ;
- » relation plus individuelle avec les enfants, qui permet de mieux connaître ses besoins et de surmonter certaines difficultés rencontrées au quotidien.



Le vrai plus de *Jeux d'enfants* : ça nous a permis une prise en charge individuelle de l'enfant dans le collectif.

Virginie Fèbre - référente dans la crèche de Nantes

Du côté des enfants, les bénéfices induits n'ont pu être évalués rigoureusement. Cependant, l'analyse détaillée de plusieurs exemples indique qu'ils peuvent être très importants, notamment pour des enfants âgés de 1 à 2 ans qui communiquent peu : meilleure entrée dans le langage, liens de confiance avec les adultes, meilleure coopération avec les autres enfants. Le partage des observations et des jeux avec les parents est identifié comme un fort levier de progression de l'enfant, grâce à plusieurs effets :

- » meilleure observation de l'enfant par le parent (rendu attentif à une nouvelle attitude observée à la crèche) ;
- » proposition par le parent à la maison d'un jeu que l'enfant aime répéter souvent à la crèche ;
- » relation plus riche entre les professionnels de crèche et le parent, qui apprécie l'attention individuelle portée à son enfant par la crèche.

L'évaluation a enfin permis de formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du projet : critères de sélection initiale des crèches, conduite du projet, soutien aux professionnels, plan de déploiement, etc. Ces enseignements permettent d'envisager une extension de la mise en œuvre de *Jeux d'enfants* à d'autres crèches, au sein ou en dehors du réseau Générations mutualistes.

**Exemple d'Erwan (2 ans à l'été 2017), enfant ayant bénéficié du dispositif**

Erwan était introverti, souvent seul, regard triste, ne communiquait pas. Sa mère était isolée, en demande de soutien. Sylvie, référente d'Erwan, remarque qu'il regarde souvent la photo de famille et propose le jeu n° 69 (« Créer des visages »). Il apprécie ce moment de partage en individuel avec Sylvie, commence à sourire. Il réclame souvent le jeu. Sylvie en parle très vite à la maman qui fait le jeu à la maison. Ensuite elle propose les jeux de comptines (n° 75) : à la maison, la maman chante les mêmes comptines. Petit à petit, celle-ci prend confiance, se sent reconnue, soutenue. Erwan évolue très rapidement : il rit, joue, met ses chaussettes et ses chaussures, commence à parler. Les changements sont particulièrement rapides du fait de la collaboration entre la maman et Sylvie.

Générations Mutualistes, réseau Famille de la Mutualité Française, fédère les gestionnaires mutualistes qui gèrent près de 850 établissements et services dédiés à la petite enfance, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées.

L'Agence nouvelle des solidarités actives est une association de loi 1901. Depuis sa création en 2006 par Martin Hirsch et Benoît Genuini, elle expérimente des solutions innovantes contre la pauvreté dans différents domaines tels que l'insertion sociale, l'hébergement d'urgence, le handicap ou la petite enfance.

 Ansa\_Asso

[www.solidarites-actives.com](http://www.solidarites-actives.com)

Agence nouvelle des solidarités actives

28, rue du Sentier 75002 Paris

Tél. : 01 43 48 65 24



## Une garderie ouverte aux enfants non valides

La garderie itinérante intercommunale, la Roulotte des petits, offre 50 % de ses places à des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Le fruit d'une coopération multiniveau.

La Roulotte des petits, garderie itinérante lancée sous l'égide de la fondation Ellen Poidatz, a été initiée en 2008 par Claire Dupont, ancienne responsable du pôle médicosocial à la fondation. Elle avait en effet constaté « qu'aucune structure d'accueil n'existait pour la trentaine de tout-petits en situation de handicap recensés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sur le territoire de Saint-Fargeau-Ponthierry [Seine-et-Marne], sa commune d'implantation », commente Chantal Jean-Louis, chargée de mission à la fondation.

### Trois niveaux de partenariat

Le projet voit le jour en septembre 2011, sur la base d'une coopération à triple niveau. Intercommunale d'abord, grâce à la synergie de Saint-Fargeau-Ponthierry avec la ville voisine de Pringy, au sein de la communauté de communes (CC) Seine École. « Ces communes mettent à notre disposition trois lieux, tous équipés d'un point d'eau et de sanitaires et validés par la PMI », précise Nadège Aubry, éducatrice de jeunes enfants et éducatrice spécialisée, responsable de la Roulotte.

Coopération interstructures, ensuite : la Roulotte a bénéficié d'un partenariat resserré avec la maison de la petite enfance (MPE) de Seine École, qui a accueilli le dispositif un jour par semaine la première année. « Nous nous sommes appuyés sur la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) de février 2010 ouvrant les possibilités d'expérimentation d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance », témoigne Nicole Frapaise, directrice petite enfance à la MPE. De même, les MDPH, les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) et les hôpitaux de la région sont des partenaires de premier plan pour orienter les familles vers la Roulotte.

Le troisième niveau de partenariat est constitué par les organismes financeurs. « Une subvention de la Cnaf a assis le projet durant les deux premières années, aide relayée par la CAF 77, le conseil départemental, la Mutualité sociale agricole, l'agence régionale de santé, la communauté de communes et la fondation Poidatz », pointe Chantal Jean-Louis. Sans oublier la contribution des parents, à hauteur du quotient familial.

### Toutes les pathologies se rencontrent

Ces deux dernières années, la Roulotte a triplé ses effectifs d'enfants non valides, à la faveur d'un taux d'encadrement favorable : cinq professionnelles pour douze enfants en simultané. Les parents signent un contrat souple avec la structure, après un entretien d'accueil personnalisé. Car toutes les pathologies se rencontrent au sein de la Roulotte. « Nous avons des enfants porteurs de la trisomie 21, de troubles envahissants du développement, de retards de développement global, de polyhandicaps, d'autisme... Nos seules restrictions sont l'épilepsie non stabilisée et une détresse respiratoire qui engagerait le risque vital », énumère Nadège Aubry. En 2015-2016, l'initiative devrait prendre un nouvel essor, avec un lancement sur l'Essonne.

### « La mixité avec des enfants valides constitue un vrai facteur de stimulation. »

« Sullyvan est né avec deux maladies génétiques orphelines : un syndrome de Moebius (paralysie faciale) et un syndrome d'Hanhart (malformations aux extrémités), aggravés par un manque de tonus corporel. J'ai mis un an à me décider à le confier à la Roulotte, mais les effets positifs de ce choix se sont très vite fait sentir. La mixité avec des enfants valides constitue un vrai facteur de stimulation. L'équipe a toujours été à l'écoute et a intégré sans difficulté tous les dispositifs d'aide (trotteur médicalisé, coque pour s'asseoir...) nécessités par Sullyvan. Autre atout de la Roulotte : ce mode de garde s'adapte à l'emploi du temps médical de l'enfant. Ces temps de vie réguliers ont rimé pour Sullyvan avec pur plaisir, au milieu d'un univers de soins. Et pour nous, cela a été une respiration salutaire ! Grâce à cette expérience, les progrès psychomoteurs et sociaux de notre enfant sont considérables. Il s'apprête d'ailleurs à entrer en maternelle à la rentrée ! » – **Ana Carage**, maman de Sullyvan, 3 ans et demi, polyhandicapé et accueilli depuis deux ans à la Roulotte des petits

#### Chiffres clés :

- Territoire : communauté de communes Seine École (Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy).
- Inscrits 2014 : 84, de 4 mois à 5 ans révolus, dont 17 en situation de handicap/maladie chronique.
- Équipe : 5 salariés de la fondation Ellen Poidatz, toutes à 80 % ETP (1 EJE-ES, 1 infirmière, 1 AMP + 2 contrats d'avenir).
- Budget 2014 : 184 700 euros.
- Contact : Fondation Ellen Poidatz, 01 64 14 27 10